

Le 20 décembre 1769 - Desroches au ministre

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.91, n°68

Analyse de Desroches sur les griefs réciproques de Dumas et Poivre : ils sont tous deux irréprochables. Jugement sur Glemet, Vauquelin, Rivalz, Maudave, Hermans, Challan.

N°53.

Au Port Louis, Isle de France, le 20 décembre 1769

Monseigneur,

J'ai différé de répondre à la lettre dont vous m'avez honoré le 15 août 1768, laquelle est timbrée « *Griefs de MM. Dumas et Poivre à examiner* ». J'ai voulu tout approfondir et tout vérifier par moi-même, voici ce qui en résulte.

1°. Il est incontestable que M. Dumas n'a fait aucun commerce par les flûtes du Roi dans cette colonie. Il n'y a point à ce sujet le plus léger soupçon de preuve contre lui, quoique ce commerce illicite et odieux ait été porté aux plus grands excès, comme j'ai l'honneur de vous le marquer ailleurs. Cependant il y a des preuves contre l'infidélité du Sr Glemet, mais M. Dumas n'y est compliqué [impliqué] en rien.

Je vous ai déjà rendu compte de ce qui concerne le Sr Vauclin [Vauquelin]. Dans le désordre général, il a, suivant toutes apparences, été moins coupable que les autres, mais il a été plus maladroit et plus malheureux. Au surplus, M. Dumas n'y paraît pour rien.

2°. J'ai trouvé le Réduit dans un abandon si grand, et dans une telle indignité de réparations qu'il n'est pas possible d'imaginer que l'on y ait rien fait depuis le gouvernement royal. Ceci s'étend sur les jardins et sur les dehors, comme sur la maison : ainsi, Monseigneur, je crois pouvoir vous répondre que ce chef d'accusation porte totalement à faux.

3°. Jusqu'à mon arrivée, les nègres du Roi ont été la seule ressource du Commandant comme de l'Intendant dans tous les déplacements auxquels ils ont été obligés. M. Dumas a pu et dû en user ainsi que M. Poivre. Je ne crois pas qu'aucun en ait abusé.

Moi-même, Monseigneur, je suis encore obligé de m'en servir quelquefois, quoique j'aie acheté 17 chevaux qui me coûtent plus de 20000 livres ; que j'en aie fait bâter 12, et que j'aie acheté 33 esclaves qui me reviennent à 20000 livres également ; et cette dépense énorme qui m'écrase, je ne l'ai faite que pour faire cesser l'abus d'employer les Noirs du Roi à autre chose qu'au service de Sa Majesté.

4°. Je n'ai pas pu trouver la plus légère trace que M. Dumas ait fait un usage personnel des bois du Roi.

5°. J'ai été bien longtemps sans pouvoir découvrir ce que pouvait être ce jardin de plantes médicinales, envahi par M. Dumas, et cédé ensuite à M. de Montvert. Enfin je l'ai découvert, il est au fond du camp. La Compagnie y a eu autrefois une basse-cour, un pigeonnier et quelques moulins à bras, sous un hangar de bois. Aujourd'hui à peine en reste-t-il des vestiges. Un Noir libre à qui l'on en ferait présent refuserait de s'y établir. Nous voudrions, M. Poivre et moi, encourager quelques particuliers à y former une porcherie qui deviendrait bien utile dans des temps critiques. Je doute que nous trouvions aisément les entrepreneurs pour cet objet important.

Quant au prétendu jardin, je crois que jamais il n'a existé, et que personne ne sera assez fou pour essayer d'en faire un.

6°. Voici le seul article dans lequel on ne voit goutte. Je suis même persuadé qu'il y a eu et que l'on cherche à mettre encore de l'abus dans la fourniture des nankins pour l'habillement des troupes ; mais cela n'a point dû regarder M. Dumas, puisqu'il n'avait ni fonds ni les détails pécuniaires de la Légion qu'il était seulement chargé de vérifier comme inspecteur.

7°. La haine entre M. Dumas et le Conseil a été trop publique et trop animée, pour que l'on ne doive pas présumer avec certitude que de part et d'autre, ils ont dit et fait tout ce qu'ils ont pu pour se nuire. Tout ce que je peux faire à cet égard, Monseigneur, c'est de vous répondre corps pour corps, de la sagesse et de la retenue de M. Poivre et du Conseil depuis 6 mois et demi.

8°. Jusqu'à l'arrivée de M. de Trémigon, je ne peux rien répondre de positif sur l'expédition projetée pour se procurer des plants d'épicerie de l'île de Timor, ni sur les prétendues difficultés que l'on a opposées à ce projet.

Je trouve, comme vous voyez Monseigneur, M. Dumas justifié de tous les reproches qu'on lui a faits. Les accusations intentées contre M. Poivre se détruisent avec la même évidence, et le résultat de tout ceci est que ces deux honnêtes gens doivent aujourd'hui être bien honteux de la petite guerre qu'ils se sont faite aux dépens du service qui n'a pu manquer d'en souffrir, et de vous avoir fatigué de pareilles rêveries. M. Poivre m'en paraît confondu de si bonne foi qu'il ne m'a point parlé quatre fois de M. Dumas ; encore ça a toujours été en le prenant du bon côté, et pour me déterminer à rendre service aux gens qui ont été et sont les plus attachées à ce Commandant.

Mais pour en revenir aux imputations de M. Dumas contre M. Poivre

1°. Je vous ai vu, Monseigneur, convaincu que l'idée de ramener à l'Isle de France l'administration de la Compagnie des Indes, n'avait jamais pu ni dû entrer dans la tête de M. Poivre. Je n'ai eu à chaque pas que lieu de me confirmer dans l'opinion que vous m'aviez donnée à ce sujet. M. Poivre est ami de quelques particuliers de la Compagnie, mais très peu du Bureau du Commerce assemblé, et il ne gagnerait pas au change.

2°. Il est certain que cet ordonnateur avait très irrégulièrement sacrifié sa place à celle de prétendu président du Conseil : il était partisan de la Chambre syndicale. Voilà les torts dont vous l'avez repris, et dont il s'est corrigé.

Mais il n'entre pas dans mon imagination qu'un Commandant qui a l'honneur de représenter la personne du Roi puisse être avilie, et que l'on puisse soustraire à son autorité ceux qui se seraient rendus coupables d'insubordination. Ainsi j'ose vous répondre, et que M. Poivre n'a tenté ni l'un ni l'autre, et que M. Dumas ne l'a pas souffert.

3°. Il ne m'est parvenu aucune plainte des officiers des troupes contre M. Poivre, et je les vois tous vivre avec lui dans la plus grande honnêteté. Plusieurs cependant ne l'aiment pas : mais c'est uniquement, et sans autre raison, parce qu'ils aiment M. Dumas.

4°. Le Sr Rivalz n'est plus ici ; M. Le Ch. de Maudave n'y date de rien, et est assez embarrassé de sa situation personnelle ; le règne du Sr Hermans est passé ; le Sr Challan est parti ; ainsi voilà quatre mauvais conseillers de moins à M. Poivre, en supposant qu'ils l'aient jamais été.

A l'égard du Sr Codère, je réponds pour lui qu'il n'a ni la volonté, ni l'expérience nécessaire pour conduire des chefs de gouvernement. C'est un excellent juge de police. Je l'ai maintenu dans cette place, parce qu'il a su obéir sur le champ aux ordonnances du Roi, et, quoique membre du Conseil, ne reconnaître dans les affaires de police générale que l'autorité de l'Ordonnateur et la mienne. C'est l'homme qui connaît le mieux le moral de l'île dans le minutieux, et par conséquent, le plus propre à remplir la place qu'il occupe. M. Poivre l'aime beaucoup et moi aussi, parce que dans sa partie il m'est très utile.

5°. M. Demontvert [de Montvert] ne m'a porté aucune plainte directe ni indirecte contre M. Poivre. Ils vivent tous deux très amicalement. Je n'ai pas cru devoir réveiller sur cela le chat qui dort.

Le Sr Glemet étant mort, je ne peux plus vérifier ce que demande cet article ; mais je crois de bonne foi que lui et le Sr Chalan, étaient bien mutuellement capables de ce qu'ils se reprochaient réciproquement, sans que M. Poivre y mit rien de part et d'autre.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Desroches

* * *